

### Public concerné

L'ensemble du personnel  
**Pré requis** : aucun

### Renseignements pratiques

**Durée** : 14 heures (2 journées)  
**Participants** : 4 à 10 stagiaires  
**Attestation** : certificat SST  
**Actualisation** : tous les 2 ans  
**Formation non accessible aux personnes en situation de handicap**

### Moyens pédagogiques

**Matériel** : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique avec plan d'intervention et de prévention INRS, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle chauffée de 25 m<sup>2</sup> minimum, 1 chaise par participant formateur inclus.

**Intervenant** : 1 formateur SST certifié par l'INRS à jour de son MAC

**Evaluation** : certificative conforme à l'INRS

**Validation** : validation des compétences obligatoires de la formation conformément à la fiche d'évaluation de l'INRS

**Documentation** :  
Memento INRS dématérialisé

### Planification & Tarifs

**Entreprises – administrations - associations**  
**Dans vos locaux** : date à votre choix  
**Tarif** : 1100€\* net de taxe pour un groupe (4-10 stagiaires)  
\*tarif de la formation hors frais de déplacement

**Particuliers**  
Dates et lieux consultables sur notre site internet  
<https://udsp52.fr/les-formations/>  
**Tarif** : 260€ net de taxe par personne

### Renseignements

**UDSP 52**  
**Cité des sapeurs-pompiers**  
**29 rue du vieux moulin 52000 CHAUMONT**  
J 07 81 32 67 96 - @ [formationsudsp52@gmail.com](mailto:formationsudsp52@gmail.com)  
N° agrément : 52-2023-02-00013  
N° habilitation SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN  
SIRET : 51924753000024 - Code APE : 9499Z  
Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région sous le numéro 44520037052.

### Objectifs

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au service de la prévention des risques professionnels, dans le respect de l'organisation dans son entreprise et des procédures spécifiques.

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

### Déroulé pédagogique

#### **Domaine de compétence n° 1**

##### **Intervenir face à une situation d'accident du travail**

###### 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées :

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

###### 2. Protéger de façon adaptée

Compétences visées :

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

###### 3. Examiner la victime

Compétences visées :

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

###### 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Compétences visées :

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

###### 5. Secourir la victime de manière appropriée

Compétences visées :

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés

#### **Domaine de compétence n° 2**

##### **Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention